

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00226

Numéro SIREN : 799 824 735

Nom ou dénomination : A2L FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2024 sous le numéro de dépôt 1792



A2L FORMATION

Numéro SIRET : 79982473500036

Code APE : 8559A

10 RUE DE TREVISE
82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022



*CERTIFIÉ conforme
à l'original*

ECCENTIVE TOULOUSE

6 rue Farman, Technoclub Bât E - 31700 BLAGNAC - 05.61.71.46.52

Bilan et Compte de Résultat

A2L FORMATION

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	4 633	2 934	1 699	0,22	2 629	0,30
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	23 690	11 639	12 050	1,54	11 525	1,30
Autres Immobilisations corporelles	304 365	103 479	200 886	25,61	209 955	23,70
Immobilisations en cours					1 057	0,12
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	10 618		10 618	1,35	10 618	1,20
TOTAL (I)	343 306	118 052	225 254	28,72	235 784	26,61
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	243 417		243 417	31,03	270 994	30,59
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	23 280		23 280	2,97	244	0,03
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	63 285		63 285	8,07		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	33 126		33 126	4,22	5 440	0,61
. Autres	34 200		34 200	4,36	2 683	0,30
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	160 841		160 841	20,50	361 677	40,82
Charges constatées d'avance	1 001		1 001	0,13	9 136	1,03
TOTAL (II)	559 151		559 151	71,28	650 173	73,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	902 457	118 052	784 404	100,00	885 957	100,00

A2L FORMATION

BILAN PASSIF

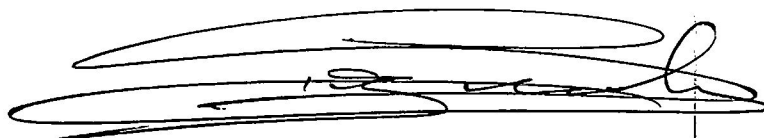
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	0,64	5 000	0,56
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	500	0,05	500	0,05
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	501 019	53,87	274 805	31,02
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	41 400	5,28	226 214	25,53
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	547 919	59,85	506 519	57,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 14 860	14,54	134 740	15,21
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 987	5,35	34 439	3,89
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	11 573	1,48	21 981	2,48
. Organismes sociaux	23 204	2,96	59 595	6,73
. Etat, impôts sur les bénéfices			18 953	2,14
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40 495	5,15	87 258	9,85
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 630	0,46	17 289	1,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	736	0,09	5 184	0,59
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	236 486	30,15	379 438	42,83
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	784 404	100,00	885 957	100,00

A2L FORMATION**Annexes**

Certificat conforme à l'original

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Annexes**A2L FORMATION****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 784 404,46 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 41 399,92 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/05/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A2L FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds de commerce a été créé par Monsieur David Sizarols

A2L FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 343 306 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 633			4 633
Immobilisations corporelles	302 066	37 820	10 775	328 055
Immobilisations financières	10 618			10 618
TOTAL	317 318	37 820	10 775	343 306

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 118 052 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 004	930		2 934
Immobilisations corporelles	79 529	40 760	5 171	115 118
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	81 534	41 690	5 171	118 052

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	4 633	2 934	1 699	de 1 à 3 ans
Matériel et outillage	1 800	1 398	402	5 ans
Matériel industriel	21 890	10 241	11 648	de 5 à 10 ans
Aai divers labastide	110 183	29 725	80 458	de 5 à 20 ans
Aai divers bressols	89 998	13 528	76 471	de 1 à 10 ans
Matériel de transport	42 735	17 357	25 378	de 5 à 7 ans
Matériel de bureau et informat	46 538	38 206	8 332	de 2 à 5 ans
Mobilier	14 911	4 664	10 247	de 5 à 10 ans
TOTAL	332 688	118 052	214 636	

3.2 - Etat des créances = 408 927 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 618		10 618
Actif circulant & charges d'avance	398 309	398 309	
TOTAL	408 927	398 309	10 618

A2L FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Charges constatées d'avance = 1 001 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A2L FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	16,67	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	16,67	5 001

4.2 - Etat des dettes = 236 486 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	114 860	38 740	76 120	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	41 987	41 987		
Dettes fiscales & sociales	78 903	78 903		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	736	736		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	236 486	160 366	76 120	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 46 149 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	29 429
Dettes fiscales & sociales	16 720
Autres dettes	
TOTAL	46 149

A2L FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 200
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 200

6.3 - Engagements donnés = 191 351 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	30 000
Crédit-bail mobilier	161 351
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	191 351

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL**7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		23 145	4 373	27 518
Montants de l'exercice		39 398	19 665	59 063
Sous-total		62 543	24 038	86 581

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		35 130	17 441	52 571
Entre 1 et 5 ans		83 159	25 621	108 780
A plus de 5 ans				
Sous-total		118 289	43 061	161 351

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

A2L FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		180 832	67 099	247 932

A2L FORMATION**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 001 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	1 001
TOTAL	1 001

8.2 - Charges à payer = 46 149 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	29 429
Frs - factures non parvenues(408100)	29 429
Dettes fiscales et sociales :	16 720
Conges a payer(428200)	11 573
Org.soc. ch/conges a(438200)	2 839
Etat autres ch. a pa(448600)	2 308
TOTAL	46 149

A2L FORMATION
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 10, rue de Trévis
82370 LABASTIDE ST PIERRE
799 824 735 RCS MONTAUBAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 41 400 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 400 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	501 019 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	542 419 euros
A titre de dividendes Soit 166,66 euros par action	50 000 euros
Le solde	492 419 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 492 419 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 29 septembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

25

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
La Société A2L CONSULTANT
Représentée par M. David SIZAROLS

